



ELECTRICITE

Fiche pratique Proxisyndic n°07 - 11/2009

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Références réglementaires:	Décret n°2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Norme XPC 16-600 du 08/2007
Domaine d'application	A partir du 1er janvier 2009, le vendeur de tout ou partie à usage d'habitation comportant une installation électrique de plus de 15 ans doit fournir un état de cette installation intégré dans le dossier de diagnostic technique annexé à la promesse de vente. Il est réalisé pour le compte du propriétaire ou de son mandataire à l'occasion de la vente de tout ou partie de l'immeuble d'habitation en application de l'article L 134-7, du code de la construction et de l'habitation.
Validité:	3 ans



Cabinet Patricia & Fabrice DEAN

1 rue de la Chapelle - 91310 MONTLHERY

Tél: 01 83 62 00 76 Fax: 01 83 62 00 08

PROXISYNDIC

Courriel: contact@proxisyndic.fr